

16 octobre 2019

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue Camille-Martin, à proximité de l'école des Ouches».

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La pétition a été renvoyée en commission des pétitions lors de la séance plénière du 16 mai 2018. La commission s'est réunie le 3 décembre 2018 et le 11 février 2019 sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey et Daniel Zaugg que je remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2018

Audition de M. Massimo De Giorgi, membre de l'Association des habitants de la Concorde, accompagné de M^{me} Sigrid Jimenez, coprésidente de l'Association des parents d'élèves (APE) de l'école des Ouches, et de M. Zoltan Horvath, membre du comité de l'association «Forum 1203 – Démocratie participative»

M. De Giorgi expose l'historique de cette pétition et explique que lorsqu'il s'est installé en 2011 à côté de la rue Camille-Martin, il a constaté la nature dangereuse de cet axe de rencontre. En 2013, le plan de quartier de la Concorde a été accepté, plan qui prévoyait, en contrepartie de l'augmentation de la densité urbaine, l'installation d'aménagements publics de qualité, aussi bien que des concepts de mobilité au sein de ce triangle constituant ce quartier. Il estime que, parallèlement aux grues qui construisent de nouveaux logements, il faut sécuriser cette route qui est l'épine dorsale du quartier, sur laquelle se trouve l'école des Ouches, et qui absorbe une grande partie du trafic de transit. En effet, c'est une alternative à l'avenue de Châtelaine et à l'avenue d'Aire régulièrement engorgées.

M. Horvath ajoute que la philosophie de la rue en zone 20, zone de rencontre où les enfants sont susceptibles de pouvoir jouer au ballon à proximité sans être mis en danger par les véhicules qui y circulent, n'est pas respectée. En effet, d'une part, les voitures qui passent ne roulent que très rarement à 20 km/h, mais sont régulièrement au-dessus de la limitation et il s'agit d'un trafic de transit,

c'est-à-dire des véhicules qui y circulent pour éviter les feux des grandes avenues voisines. Il poursuit en déclarant que l'aménagement de cette rue laisse à désirer et n'est pas à même d'endiguer ce phénomène. M. Horvath demande de ne pas attendre la fin des travaux pour réaliser ces aménagements. Il précise que dans un second temps il espère que ces aménagements seront améliorés suite aux travaux à réaliser sur l'avenue Henri-Golay, qui devrait être réhabilitée.

M^{me} Jimenez précise que l'étude sur les espaces publics réalisée ce printemps a permis de constater de visu l'augmentation du trafic de transit sur la rue Camille-Martin, et en particulier aux abords de l'école des Ouches, ce, dès 16 h. Ce constat a été corroboré par les nombreux témoignages de parents, d'élèves mais aussi par les membres du personnel de l'école, du parascolaire et de la crèche, qui soutiennent aussi cette démarche. Elle souligne que les enfants ne sont pas très visibles sur cet axe en raison de haies qui la bordent et qui bloquent la visibilité des véhicules. Il faut donc être constamment très attentif, en particulier aux endroits où les gens traversent. Ainsi, une différence est constatée entre la réalité et ce qui a été imaginé et il paraît nécessaire de pouvoir fermer cette rue, par exemple avec des potelets.

M. De Giorgi souligne qu'ils n'inventent rien: ils aimeraient juste qu'une priorité soit mise sur cette disposition, pour laquelle la Ville de Genève dispose d'un avant-projet prévoyant la pose de trois potelets, ce qui représente un investissement modique de 900 francs. Il conclut en déclarant que tout le monde semble d'accord, de l'Etat jusqu'à la Ville, mais qu'il ne semble cependant pas que cela soit encore une priorité.

M^{me} Jimenez précise qu'il s'agit d'un tout petit bout d'une grande rue toute droite, mais dont l'aménagement faciliterait grandement la vie des enfants et des parents.

M. Horvath explique qu'il y a beaucoup de nuisances consécutives aux travaux et qu'ainsi, il serait bénéfique de pouvoir annoncer une bonne nouvelle aux habitants du quartier.

Questions-réponses

Un commissaire demande aux auditionnés de lui décrire ce bout de route.

M. De Giorgi explique qu'il s'agit d'un aménagement datant d'une quinzaine d'années et composé de peintures vertes au sol et de plusieurs potelets. Il ajoute qu'il est lui-même automobiliste et qu'il a pu expérimenter le fait qu'il est difficile de respecter cette fameuse vitesse de 20 km/h, qui permettrait pourtant de garantir une certaine qualité de vie à tous.

M. Horvath souligne que cette rue est un vrai couloir et que la tentation est grande de ne pas faire attention.

Le commissaire rétorque qu'il emprunte cette route tous les jours en voiture et que, contrairement aux auditionnés, il ne peut pas s'imaginer rouler à plus que 20 km/h. Il ne se retrouve pas du tout dans la description que les pétitionnaires font de cette rue, qui oblige, selon lui, les automobilistes à rouler doucement. Il ajoute que le trottoir situé du côté de l'école des Ouches est très large. Il reconnaît que le trafic de transit passe plutôt par l'avenue Henri-Golay et que le flux provient de derrière le chemin du Croissant, si on ne veut pas être refoulé jusqu'à l'avenue de Châtelaine ou d'Aïre où l'attente est très longue avant de pouvoir s'engager.

M. De Giorgi, qui habite à côté de cette rue, l'invite à venir boire le café chez lui, pour constater par lui-même la dangerosité de cette rue, notamment pour les piétons mais aussi pour les automobilistes qui ne respectent pas les nombreuses priorités de droite de cet axe.

Ce commissaire aimerait savoir sur quelles bases ils peuvent affirmer que la vitesse n'est pas respectée.

M. De Giorgi répond qu'ils se basent sur de nombreuses constatations et estimations visuelles.

Le commissaire remarque que cette rue n'est pas si longue que ça contrairement à ce qu'affirment les auditionnés; il estime que l'autre côté de la rue est beaucoup plus dangereux, notamment en raison de la présence d'entrées de parkings souterrains et de surface.

M^{me} Jimenez confirme que les automobilistes vont beaucoup plus vite que 20 km/h, mais ce n'est pas le seul problème; elle pense que ces véhicules ne devraient pas circuler dans cette zone, qui devrait être réservée aux habitants. Ce phénomène complique le bien vivre ensemble.

Un commissaire remarque que ce problème de circulation est plus global, ne concerne pas que ce bout de la rue Camille-Martin et que dans ce quartier très urbanisé, il est impossible d'interdire aux gens de prendre leur voiture.

M. Horvath rétorque qu'ils demandent simplement à ce que le plan directeur de quartier (PDQ) soit appliqué.

M. De Giorgi ajoute qu'ils se réfèrent aux prescriptions du PDQ et qu'ils ne comprennent pas pourquoi il ne faudrait pas agir aujourd'hui, afin de faire prendre des bonnes habitudes tout de suite. Il rappelle en effet qu'un doublement de la population, qui passerait de 3000 à 5000 habitants, est attendu dans ce quartier et les quartiers voisins. Il souligne que ce que prévoit le PDQ est le fruit d'une décision prise par des ingénieurs compétents, validé par tous les services concernés. Il conclut en déclarant que cela vise à favoriser le bien vivre ensemble.

Une commissaire, comprenant le souci relatif à la sécurité des enfants et adolescents, demande si l'APE des Ouches organise un Pédibus à l'instar de ce qui se fait dans d'autres quartiers.

M^{me} Jimenez signale qu'il n'y en a plus, les limites du périmètre de l'école des Ouches et de celui des Jardins-du-Rhône ont beaucoup fluctué ces dernières années, surtout pour les petits degrés; le problème est accentué par les travaux actuels dans le quartier. Heureusement, les parents s'entraident pour accompagner leurs enfants et ceux de leurs voisins.

Cette même commissaire aimerait savoir ce que demandent concrètement les pétitionnaires, et si des ralentisseurs pourraient être une solution.

M. De Giorgi et M^{me} Jimenez précisent qu'ils demandent la fermeture, plan à l'appui, d'un tronçon de la rue Camille-Martin, situé entre l'avenue Henri-Bordier et le chemin de l'Essor. Ils estiment qu'ainsi le trafic automobile de transit serait détourné et les riverains, moins stressés par la circulation, respecteraient la limitation de vitesse. Ils espèrent que cette solution, proposée par la Ville de Genève, sera suffisante pour ne pas devoir mettre des gendarmes couchés.

Une commissaire demande si cette solution a déjà été étudiée.

M. De Giorgi confirme que cela a été fait dans le cadre du PDQ et que l'efficacité de ce «système de boucle» a été vérifiée.

Une commissaire demande s'il est bien vrai qu'en général il n'est pas obligatoire d'avoir des passages piétons dans les zones 20, hormis devant les écoles.

M. De Giorgi souligne qu'en zone 20, contrairement aux zones 30, les passages piétons ne sont pas autorisés, même devant les écoles. Devant l'école des Ouches, il est donc possible de traverser partout en théorie, sans pour autant qu'il y ait d'indications relatives à la priorité des piétons. M^{me} Jimenez explique que les enfants traversent à différents endroits, en fonction de leur provenance.

Une commissaire demande s'il y a des patrouilleuses scolaires.

M. De Giorgi répond que non, les patrouilleuses scolaires se trouvant uniquement sur les passages piétons.

Elle aimerait savoir si les pétitionnaires ont eu des contacts avec le Canton et la Ville de Genève et s'ils ont pu leur présenter leur solution.

M. De Giorgi confirme que c'est le cas depuis plusieurs années. Même si M. Dal Busco et M. Pagani sont d'accord sur le principe du PDQ, ce n'est pas une priorité à ce stade. Il signale que l'aménagement de ce genre d'espace permettra d'améliorer grandement l'attrait du quartier.

M. Horvath ajoute qu'ils ont assisté à une sorte de ping-pong entre l'Etat et la Ville de Genève. Le projet serait à bout touchant, malgré une certaine stagnation.

Un commissaire constate que le PDQ date et demande si ce document incluait déjà la future densification du quartier.

M^{me} Jimenez confirme que cette densification est prévue de longue date.

M. De Giorgi ajoute que le principal promoteur est une fondation de droit public qui prévoit la construction de logements HBM (habitats bon marché), ce qui modifiera la configuration du quartier.

M^{me} Jimenez ajoute que l'école entrera en zone de réseau d'enseignement prioritaire (REP) et que les infrastructures resteront telles quelles, malgré le nombre plus important d'habitants, et donc d'enfants, qui seront ainsi davantage dans la rue.

Le commissaire demande s'il faut dès lors repenser la configuration de tout le quartier.

M^{me} Jimenez confirme que plusieurs aménagements non prévus ont été ajoutés après coup, comme le passage piéton au chemin des Sports.

Selon M. Horvath la grande faiblesse du PDQ est qu'il n'intègre pas les grandes densifications des secteurs au-delà de l'avenue d'Aïre, comme celui de l'avenue des Eidguenots.

M. De Giorgi souligne que la zone dont il est question dans cette pétition représente le point névralgique du quartier, dont l'aménagement bénéficiera à l'ensemble de ses habitants.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les pétitionnaires et les libère.

Discussion et vote éventuel

Les socialistes proposent l'audition de M. Pagani.

Un commissaire constate que c'est une situation de surdensification. Pour lui, il serait judicieux de recevoir l'ingénieur circulation du Canton, afin qu'il explique ce qui a motivé sa décision et comment tout cela va se passer avec la densification prévue.

Une commissaire aurait été favorable à un vote immédiat. Cependant, les commentaires émis lors de cette audition démontrent bien que la situation n'est pas aussi simple. Elle rappelle que ce PDQ a été étudié par les commissions de l'aménagement de la Ville de Genève et de la commune de Vernier.

Une autre commissaire propose l'audition de M. Dal Busco.

La présidente procède ensuite aux votes des auditions.

La proposition d'auditionner M. Pagani est acceptée à l'unanimité des membres de la commission présents, soit par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC).

La proposition d'entendre une personne de référence du Canton dans le cadre de cette pétition est acceptée par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (S, PLR).

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction (AGCM), et de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)

M. Bouthinon rapporte que la pétition demande la fermeture partielle de la rue Camille-Martin aux véhicules motorisés. La zone concernée se situe à proximité de l'école des Ouches, entre le chemin de l'Essor et l'avenue Henri-Bordier. Actuellement, il s'agit d'une zone de rencontre priorisant la circulation piétonne et limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h. Or, plusieurs habitants du quartier ont constaté des excès de vitesse à cet endroit. La pétition, relayée par plusieurs associations, émane de ce constat. Les signataires souhaitent que la sécurité des passants soit renforcée. Il faut savoir que la pétition est conforme au PDQ Concorde approuvé par la Ville en 2013. Dans ce cadre, l'AGCM a demandé au bureau d'ingénieurs en transports mandaté pour ce PDQ de réaliser une étude spécifique à ce sujet. Pour l'instant, il prévoit de répondre à la demande des pétitionnaires par une mise à l'essai. Cette solution présente plusieurs avantages. Tout d'abord, elle reste légère en termes de travaux (aménagement de potelets et déplacement de bacs à fleurs). Ensuite, elle permettra à l'AGCM de faire un bilan de la situation et de voir dans quelle mesure la solution apportée est pertinente. En termes de procédure, cette mise à l'essai offre un gain de temps à l'administration. D'une part, elle évite de passer par une demande d'autorisation de construire et, d'autre part, elle anticipe le PDQ Concorde dont la réalisation est prévue pour 2025 et enfin, elle apporte une réponse simple et rapide aux demandes des pétitionnaires.

En ce qui concerne le trafic, le bureau d'ingénieurs en transports a réalisé différents pointages directionnels. Les analyses sur la rue Camille-Martin font état de 130 véhicules par heure durant les heures de pointe du soir. A titre de comparaison, l'avenue d'Aire accueille environ 1300 véhicules dans ce même créneau horaire. Relativement faibles, les charges de la rue Camille-Martin peuvent être reportées sur la voirie environnante. Les reports du trafic sont estimés à 20 véhicules par heure depuis l'avenue de Châtelaine et 45 véhicules par heure depuis l'avenue Edmond-Vaucher. Ce report total de 45 véhicules par heure est tout à fait acceptable. En termes de communication, la fermeture partielle de la rue Camille-Martin devra être annoncée le plus en amont possible. En fonction des usages, le

début de la rue pourra faire l'objet d'un réaménagement. Enfin, l'administration devra se pencher d'ici quatre à cinq ans sur les itinéraires de report de l'avenue de la Concorde. Cette dernière sera fermée à la circulation motorisée dans le cadre du PDQ Concorde.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne du contenu de cette présentation. Alors que l'étude de cette pétition vient à peine de démarrer, il semble que le magistrat ait déjà prévu de fermer partiellement la rue Camille-Martin. Cette façon de procéder est d'autant plus étrange que le projet de piétonisation d'une cinquantaine de rues en ville de Genève a été refusé par le peuple en 2012.

M. Pagani répond qu'il essaye d'anticiper la demande des pétitionnaires. La configuration de cette rue pose des problèmes. Ainsi, la plupart des parents ont émis le souhait de fermer une partie de la rue afin d'assurer la sécurité des enfants. C'est le Conseil municipal qui décidera de la suite à donner à cette pétition.

Ce commissaire note que la priorité est déjà accordée aux piétons puisque la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les personnes qui ne respectent pas cette limitation sont amendables. Il suffirait d'envoyer deux APM dans le secteur pour régler le problème. Encore une fois, il est surprenant que le magistrat ait fait ce travail en amont de l'étude de la pétition.

Un autre commissaire aimerait savoir comment les excès de vitesse ont été mesurés. Il lui paraît peu probable que la Ville ait placé un radar dans une zone limitée à 20 km/h et il aimerait connaître le nombre d'accidents à cet endroit.

M. Betty lui répond que les mesures n'ont pas été prises par un radar. Les excès de vitesse ont été évalués par des collaborateurs qui se sont rendus sur place. Cela étant précisé, l'administration s'est permis d'étudier la pétition en amont dans la mesure où la fermeture de la rue est prévue dans le PDQ Concorde. La démarche anticipée consiste à mettre à l'essai une fermeture pour apprécier ses effets sur le trafic et la sécurité des enfants. Concernant les accidents, il n'a pas d'information à ce sujet.

Discussion et votes

Une commissaire propose de voter la pétition P-383 ce soir.

La présidente met au vote cette proposition, qui est acceptée par 15 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC), soit à l'unanimité des membres de la commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que les contrôles de vitesse ont été réalisés de manière approximative et que le nombre d'accidents n'est pas connu. De plus, le magistrat s'est saisi de la pétition avant le travail de la commission. Cette façon de procéder est surprenante.

La présidente rappelle que la fermeture partielle de la rue Camille-Martin est déjà prévue dans le PDQ Concorde.

Une commissaire d'Ensemble à gauche précise que M. Pagani a eu connaissance de la pétition puisque la commission en avait démarré l'étude. D'autre part, il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour renforcer la sécurité des piétons. Comme la présentation l'a révélé, la rue est fréquentée par des écoliers. Un enfant de moins de 1m40 n'a pas la même visibilité qu'un adulte. Il est important de rappeler que la pétition est soutenue notamment par les parents du quartier. Ces éléments amènent le groupe Ensemble à gauche à soutenir la pétition P-383. Sa collègue relève que la Ville a rencontré les habitants et les associations du quartier durant l'élaboration du PDQ. Il est logique que la Ville prenne en compte une demande soutenue par les riverains.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe votera en faveur de la pétition. La gestion du territoire est importante. D'autre part, les magistrats doivent anticiper et respecter la volonté populaire. Des citoyens se sont mobilisés pour demander de renforcer la sécurité d'une rue.

Le représentant de l'Union démocratique du centre estime que la situation actuelle permet d'éviter les accidents. La rue est assez étroite pour empêcher les excès de vitesse. Ces derniers ont d'ailleurs été évalués de manière grotesque. La fermeture de cette rue démontre la volonté de M. Pagani de nuire au trafic automobile. L'Union démocratique du centre ne soutiendra donc pas la pétition P-383.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le PDQ Concorde prévoit cette fermeture. Les autorités se doivent de respecter les plans qu'elles adoptent. Il s'agit d'une question de cohérence. Le Parti libéral-radical appuiera donc la pétition P-383.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe soutiendra la pétition. Les habitants du quartier souhaitent fermer cette rue depuis longtemps.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien affirme que son groupe votera en faveur de cette pétition. Il estime que la sécurité des enfants mérite tous les efforts.

Un membre du Mouvement citoyens genevois précise que les quartiers généraux de son parti se trouvent à la rue Camille-Martin. Le fait de voir arriver une voiture en ligne droite dans une rue aussi étroite peut donner l'impression

d'un excès de vitesse. Or, ce n'est pas forcément le cas. Par ailleurs, il semble qu'aucun accident n'ait été déploré à cet endroit. Ainsi, le Mouvement citoyens genevois refusera la pétition.

La présidente met au vote le renvoi de la pétition P-383 au Conseil administratif et c'est par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (1 UDC, 2 MCG) que celui-ci est accepté.

Annexe: pétition P-383

Maison de Quartier
La Concorde
Association des Habitants
du Quartier de la Concorde



P-383

— BUR + Rawzi

REÇU le
2 MAI 2018

A la présidence du Conseil Municipal
de la Ville de Genève

Genève, le 25 avril 2018

Concerne : Pétition circulation rue Camille-Martin

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint la pétition collective au sujet de la rue Camille-Martin, lancée conjointement par des habitants du quartier de la Concorde (AHQC), le Forum1203, l'association des parents d'élèves de l'école des Ouches et l'ATE Genève.

Nous vous en souhaitant bonne réception.

Dans l'attente de vos nouvelles quant à la suite que vous en donnez, recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour l'Association des Habitants de la Concorde :

Massimo De Giorgi

**Pétition, adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève
concernant la sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue
Camille-Martin, à proximité de l'école des Ouches**

L'utilisation de la zone de rencontre 20km/h de la rue Camille-Martin ne correspond pas à la situation actuelle de vie du quartier. En effet, cette rue à proximité de l'école des Ouches est fortement utilisée par des véhicules à des vitesses trop élevées. Cette situation constitue un danger certain pour les piétons et ne favorise pas la vie de quartier souhaitée.

En effet, dans le cadre de la densification du Quartier de la Concorde, le plan directeur de quartier approuvé en 2013 indique que cette rue doit faire l'objet d'une fermeture à tout véhicule motorisé afin de garantir un trafic résidentiel pour le quartier, et éviter un trafic de transit actuellement constaté.

Face à cette situation ingérable, les sous-signés demandent que le passage situé entre le chemin de l'Essor et l'avenue Henri-Bordier soit autorisé uniquement à la mobilité douce, ceci par un aménagement simple de déplacement de bacs de plantes existant sur place. Cet aménagement peut se faire indépendamment et sans impact sur le reste de l'aménagement général du quartier.

Nom et Prénom	Adresse	Signature
---------------	---------	-----------

Pour obtenir des formulaires supplémentaires :	A renvoyer jusqu'au 15 mars 2018 à :
Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC) info@ahqc.ch www.ahqc.ch	Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC) Chemin des Sports 4 1203 Genève info@ahqc.ch

Pétition lancée conjointement par l'Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC), le Forum1203, l'Association des Parents d'élèves des Ouches (APE) et l'Association Transport et Environnement (ATE).